

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

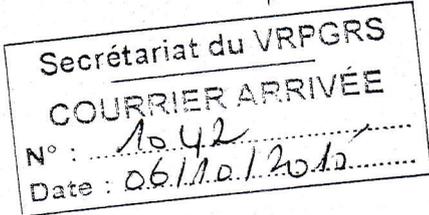
Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs

Direction de la Formation Doctorale  
et de l'Habilitation Universitaire

N° : 234 / DGEFS/DFDHU/2015

Alger, le 05 أكتوبر 2015



A Monsieur le Vice-Recteur chargé de la  
formation doctorale - Université de Tizi-Ouzou

Objet : a/s de l'habilitation universitaire.

En réponse à votre demande d'éclaircissements au sujet de la candidature à l'habilitation universitaire, je vous précise que la production pédagogique réalisée, demandée au candidat, est définie comme suit :

Polycopie d'un cours enseigné depuis au moins une année, montage d'un travail pratique (T.P), élaboration d'un cahier ou séries d'exercice (T.D) enseigné depuis au moins une année, coordination d'un T.P depuis une année au moins, coordination d'un module depuis une année au moins, ouvrages pédagogique.

Le support portant cette production doit être validé par l'instance administrative au niveau de l'entité d'enseignement concernée (chef du département, vice-doyen, doyen...).

Meilleures salutations.



مدير فرعي للتكوين في الدكتوراه، بالنيابة  
إمضاء: حكيم